

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2025-72
Occupation du domaine public
Passage Anatole France

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT la demande de Madame Vanessa ROUSSELET;

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Vanessa ROUSSELET est autorisée à réserver deux places de stationnement au 7 passage Anatole France du 10 au 12 avril 2025 en raison de son déménagement.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera fournie par le service LESRA et mise en place par Madame Vanessa ROUSSELET qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 3 : Madame Vanessa ROUSSELET, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui la concerne, de la bonne exécution du présent arrêté.